

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 11 MAI 2023 A 17H30

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération qui se tiendra à Le Plus – Pôle Mutualisé de Formation – 80 rue des lles à Saumur, aux date et heure indiquées, ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 6 avril 2023

INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

- 1. Election du 10ème Vice-Président
- 2. Désignation des représentants de l'agglomération dans les organismes extérieurs

TOURISME

3. Taxe de séjour - Tarifs et modalités de collecte et de versement - Année 2024

URBANISME

- 4. PLUi du Douessin Bilan
- PLUi du Douessin Doué en Anjou Modification n°1 Projet d'hébergements touristiques Bioparc
- PLUi du Douessin Doué en Anjou Modification n°2 Projet d'hébergements touristiques Impasse des Lauriers
- 7. PLUi SLD Commune de Parnay Projet de parc photovoltaïque Concertation publique Bilan
- 8. PLUi SLD Commune d'Epieds Modification N°5 Approbation

ENVIRONNEMENT

- Contrat de quasi-régie avec la SPL Agglopropreté pour l'exploitation et l'animation du service de gestion des déchets ménagers et assimilés - Avenant n°6
- 10. Territoire Engagé pour la Nature (TEN) Avenant à la convention de partenariat technique et financier
- 11. Alter Energies Prise de participation dans la SAS BioEnergie Vihiers sur la commune de Lys-Haut-Layon
- 12. Alter Energie Prise de participation dans la SAS Centrale Solaire des Perrières sur la commune de Terranjou

- 13. Alter Energies Prise de participation dans la SAS Parc Eolien du Louroux Béconnais sur la commune de Val d'Erdre Auxence
- 14. Alter Energies Prise de participation dans la SAS Parc Eolien de la Marette sur la commune de Bellevigne-en-Layon
- 15. Alter Energies Prise de participation dans la SAS Noyant Bio Energies sur la commune de Noyant Villages
- 16. Alter Energies Prise de participation dans la SAS Centrale Solaire de l'Ebeaupinière à Segré-en-Anjou-Bleu
- 17. Alter Energie Prise de participation dans la SAS Parc Éolien la Ferrière-de-Flée sur la commune de Segré-en-Anjou-Bleu

CULTURE

- 18. Spectacle Vivant Saison culturelle Révision des conditions tarifaires Gratuités
- 19. Enseignement Musical Droits d'inscription à compter du 1er septembre 2023

AFFAIRES DIVERSES - INFORMATIONS

A Saumur, le - 4 MAI 2023

Maire de la Ville de Saumur

Jackie GOULE

d'Agglomération Saumur Val de Loire

En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée

En application de l'article L.2121-12 du Code General des Collectivites Territoriales, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la présente convocation.

NOTA: La présence des conseillers aux séances du Conseil d'Agglomération est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L2121-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).